

Entretien avec **Hamid Benazzou**

Directeur général de l'ONSSA

«L'ONSSA traduit l'une des orientations du Plan Maroc Vert»

Les activités de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires ont débuté en janvier 2010. Exposant au SIAM, le directeur général de l'Office parle des missions et ambitions de l'ONSSA.

Propos recueillis par
Dounia Mounadi

ALM : Quelles sont les missions assignées à l'ONSSA ?

Hamid Benazzou : L'ONSSA est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est appelé à appliquer la politique du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires. Afin d'accomplir ces attributions, il est chargé d'assurer la surveillance et la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal au niveau national et aux frontières et d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final. Mais aussi, d'homologuer et contrôler les intrants agricoles et les médicaments vétérinaires et d'appliquer les législations et réglementations relatives à la police sanitaire vétérinaire et phytosanitaire. Ainsi, sa création est venue pour traduire réellement une des principales orientations du Plan Maroc Vert.

Quel est le bilan du 1er trimestre des activités de l'Office ?

Nous avons démarré nos activités en janvier 2010. Sur le plan organisationnel, nous nous sommes attelés durant ce premier trimestre à la mise en place de nos structures aussi bien centrales, régionales que provinciales. Ainsi nous avons pu mettre en place nos directions et services centraux. Au niveau régional, cela a été concrétisé par la mise en place de dix directions régionales couvrant le territoire national, de 119 services ainsi que cinq directions du contrôle de la qualité. Sur le plan juridique, nous avons consolidé notre arsenal juridique par la publication de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Au niveau de la communication, nous avons procédé à la conception et à la publication de notre site Web. En parallèle, toutes nos structures ont amorcé la réalisation de leurs plans d'action que ce soit dans le domaine de la santé végétale, de

la santé animale, du contrôle des semences et plants, du contrôle sanitaire des produits végétaux et d'origine végétale, de l'assurance-qualité de nos services, du contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale et enfin dans le domaine des systèmes d'information.

Quelles sont les principales réalisations durant ce trimestre ?

En ce qui concerne la santé animale, un programme d'urgence de santé animale a été déclenché parmi les mesures prises pour remédier aux effets des inondations enregistrées dans la région du Gharb et du Souss-Massa à travers la réalisation par nos services vétérinaires d'une campagne de vaccination contre les entérotosémies et traitement contre les parasitoses internes et externes dans ces deux régions. Il y a eu également le lancement d'une campagne de vaccination contre la rage dans le but de lutter contre les zoonoses (maladies transmissibles à l'homme) par l'ensemble de nos services vétérinaires provinciaux et régionaux.

Nous avons publié un manuel de procédures d'importation d'animaux, de végétaux et produits végétaux ainsi que des intrants agricoles dans le but de rendre l'information accessible.

Une troisième campagne successive de vaccination généralisée à l'ensemble du cheptel national sera également réalisée à partir du mois de mai. Cette campagne dont objectif est de vacciner au moins 95% du cheptel ovin et caprin, sera réalisée par les vétérinaires du secteur privé et public. S'agissant de la protection du patrimoine végétal, plusieurs opérations ont été réalisées dont notamment le programme de lutte contre le charançon rouge du palmier. Nos services techniques ont traité 6.000 palmiers de façon répétée toutes les trois semaines. Sur les 351 palmiers infestés, 349 ont été arrachés et incinérés. Comme il y a eu en matière de police phytosanitaire à l'importation au niveau des postes

frontières, le contrôle, parmi tant d'autres produits, de 39.000 tonnes de semences de pommes de terre dont 15% n'ont pas été admis pour non-conformité à la réglementation phytosanitaire nationale en vigueur.

En ce moment, nos services de la protection des végétaux ont lancé à partir du 14 avril une campagne de lutte contre les moineaux ravageurs au niveau national par pulvérisation des produits chimiques ou par des opérations de dénichage. Au niveau du contrôle sanitaire des produits alimentaires, nos services vétérinaires ont procédé au cours du premier trimestre 2010 à la saisie de 4.513 kg de viandes rouges et 7.899 kg d'abats, de 2 tonnes de viandes foraines, de 1.950 kg de produits à base de viande, de 131.000 tonnes de poissons et 65 tonnes de produits de la pêche. Comme il a été procédé à la saisie de 2.476 kg de produits animaux et d'origine animale au niveau de la restauration collective sociale et commerciale.

Qu'en est-il du plan sensibilisation ?

Sur le plan de la sensibilisation, nous avons mené trois grandes actions. La première a porté sur la conception, en collaboration avec la Direction de l'enseignement,

de la formation et de la recherche relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, d'un spot télévisé de vulgarisation sur la tuta absoluta. Quant à la seconde, elle a concerné le lancement d'une campagne de sensibilisation aux conditions de vente des viandes rouges dans les boucheries. Tandis que la troisième campagne a visé la sensibilisation et le contrôle des conditions d'approvisionnement des lieux de restauration collective à caractère commercial en viandes blanches.

L'Office est présente au SIAM. Quel est votre programme durant cet événement ?

Du 28 avril au 2 mai 2010, pour marquer la première participation



• Hamid Benazzou.

à cette manifestation de grande envergure, l'ONSSA disposera de son propre stand. Celui-ci permettra aux visiteurs à travers un certain nombre de moyens de communication de connaître la mission de notre office, ses objectifs et son champ d'intervention. Aussi, afin de sensibiliser et les éleveurs et les agriculteurs sur les maladies animales et végétales, nous avons élaboré des supports d'information qui seront distribués pendant ce salon. De même que nous avons publié un manuel de procédures d'importation d'animaux, de végétaux et produits végétaux ainsi que des intrants agricoles dans le but de rendre l'information accessible aux professionnels, aux importateurs et aux particuliers. Nous avons également arrêté un programme d'animation qui rentre dans le programme scientifique du salon et qui sera animé par nos ingénieurs et nos vétérinaires.

Quels sont les principaux axes de votre plan d'action ?

Notre plan d'action global tel qu'il a été validé par notre premier Conseil d'administration tenu le 11 décembre 2009, s'articule autour de cinq axes. D'abord, la santé et la protection des végétaux. L'Office, assurera en 2010, le contrôle d'environ 6 millions de tonnes de végétaux importés et exportés, ainsi qu'environ 140 millions de plants produits par les pépinières. Il mettra en place toutes les mesures nécessaires pour préserver le patrimoine

végétal des attaques des moineaux et des ravageurs. Et enfin assurera une gestion efficace de la lutte contre l'infestation des cultures. Ensuite, la protection des animaux. Afin de préserver et de sécuriser la santé du cheptel national, quatre programmes sont prévus, la vaccination et/ ou le traitement du cheptel contre les maladies animales. Les actions concrètes porteront sur la vaccination contre la peste des petits ruminants de 23 millions d'ovins et caprins, sur la lutte contre la blue tongue des ovins, sur la lutte contre la clavelée chez les ovins, sur la vaccination autour des foyers et enfin sur l'application des mesures sanitaires. Mais aussi, la surveillance sanitaire du cheptel, la mise à niveau sanitaire du secteur avicole, et l'identification des bovins. Le troisième axe porte sur le contrôle des semences et plants. Il prévoit de contrôler 70.000 ha de semis et de certifier 1,5 million de qtx de semences sélectionnées ainsi que 16 millions de plants. Le quatrième concerne le contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale, dont l'objectif est d'assurer la salubrité des produits animaux et d'origine animale et des aliments pour animaux et garantir leur sécurité sanitaire. Enfin le dernier axe porte sur le contrôle sanitaire des produits végétaux et d'origine végétale. Celui-ci repose sur deux volets à savoir, le contrôle de la qualité des aliments d'origine végétale et la surveillance des établissements de production des aliments d'origine végétale. ■